



Licenciement reclassement en licenciement abusif

Par **pascale22360**, le **04/11/2009** à **15:29**

Bonjour, j'ai été licencié pour obligation de remplacement, pendant mon arrêt maladie. (convention collective experts comptable) Mais, avant mon arrêt de travail, le cabinet, n'avait pas de travail pour moi, les experts m'avaient fait prendre tout mes congés payés et m'avaient mise au placard. Ils m'avaient demandé de trouver du travail ailleurs, et se proposaient même, de me payer une formation pour faire autre chose. Je suis entrée en 2001, pour tenir un portefeuille client comptable, mais finalement, ils m'ont mise au sociale (bulletin de salaire....) en me promettant une formation. Cette formation, je ne l'ai jamais eue et après, un arrêt de 7 mois, je n'ai pas retrouvé mon poste et ils m'ont demandé de chercher ailleurs. En attendant de trouver autre chose, ils m'ont fait faire de la comptabilité, sur les dossiers des autres collaborateurs, sur une table et sur un ordinateur portable. Au bout de trois mois, mon médecin m'a mise sous antidépresseurs. Je devais trouver moi même, mon travail auprès des autres collaborateurs, y compris auprès des apprentis. En octobre 2007, je suis tombée malade et hospitalisée. Ils m'ont licencié en août 2008. Depuis juillet 2009, je réclame mes heures supplémentaires puisqu'en cas de modulation, ils auraient dû vérifier que les heures payées, sur la base 35 heures, correspond aux heures travaillées. Puis-je les poursuivre au prud'homme pour licenciement abusif? Merci pour votre réponse

Par **xynezia**, le **04/11/2009** à **17:40**

Bonjour, Vous ont ils effectivement remplacé suite a votre licenciement? Cordialement